

CONTRAT D'AGGLOMÉRATION 2015/2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / VICHY VAL D'ALLIER

SIGNATURE LE MERCREDI 31 AOUT 2016

Vichy Val d'Allier reçoit 1,8 M€ du Conseil Départemental de l'Allier dans le cadre du contrat d'agglomération 2015/2016 et l'affecte à plusieurs grands projets de développement et d'amélioration du cadre de vie.

1- ÉTUDE DE POSITIONNEMENT SUR LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES LIÉS AU SPORT



Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Montant du projet : 162 150 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 48 000 €

La Communauté d'agglomération a lancé une étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive de Vichy Val d'Allier, dans le cadre de l'émergence du fait métropolitain au sein de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

La mission que VVA a confié au cabinet TECHNOPOLIS (en groupement avec KENEO et ISC) consiste en une étude composée de deux volets distincts mais complémentaires :

- Un volet positionnement stratégique : il s'agit de connaître les forces et faiblesses de notre territoire, en comparaison avec nos concurrents à l'échelle régionale (Auvergne-Rhône-Alpes) et nationale. A partir de ce benchmark, le cabinet proposera des axes de positionnements stratégiques pour renforcer et améliorer les activités économiques et touristiques inhérentes au développement sportif ;
- Un volet patrimonial : sur la base du positionnement stratégique et d'une double analyse de l'obsolescence technique et fonctionnelle des équipements existants, le cabinet devra proposer à VVA des pistes concrètes d'investissements sur le patrimoine sportif au sein du territoire.

Cette étude a pour but de définir le positionnement fort de Vichy Val d'Allier au sein du territoire métropolitain et de la Grande Région.

2- RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Montant du projet : 360 000 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 180 000 €

La Communauté d'agglomération place l'enseignement supérieur au cœur de son développement. Elle dispose d'un campus avec un Pôle universitaire reconnu, des formations jusqu'à Bac+5 (commerce, communication et multimédia, économie, gestion, droit, management, santé, nutrition, pharmacie...), une médiathèque universitaire, une cafétéria, des chambres d'étudiants... Pour cette rentrée 2016-2017, l'arrivée de la PACES (première année commune aux études de santé) confirme la place de l'établissement dans le tissu universitaire régional.

Vichy Val d'Allier va réaliser une acquisition foncière, à proximité du Pôle universitaire, dans le cadre du renforcement de son offre en matière d'enseignement supérieur.

3- COCON ACTION DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DE VVA, « TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »



Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Montant du projet : 580 000 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 58 000 €

« Cocon Vichy agglomération » est un dispositif favorisant l'isolation des combles perdus dans les bâtiments publics des communes ».

En 2013, l'opération Cocon 63 était lancée par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'Adhume (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie) dans le cadre de l'agenda 21 et de son plan climat pour une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie du département.

Séduite par cette opération innovante et parfaitement en adéquation avec sa politique de développement durable, la Communauté d'agglomération, aidée de l'Adhume pour sa mise en œuvre, a décidé de lancer une opération similaire sur son territoire.

« Cocon Vichy agglomération » a été lancé en mars 2016 avec la constitution d'un groupement composé des 23 communes du territoire et des 15 communes membres de la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise.

Ensemble, ils réalisent une consultation d'artisans qui, grâce au volume de travail à réaliser, vont proposer les meilleurs tarifs. Plus les collectivités s'engagent à isoler leurs combles, plus le montant des travaux à leur charge baisse. La mutualisation de l'opération permettra aussi de maximiser l'aide financière mobilisée grâce au dispositif des CEE (certificats d'économie d'énergie).

Au préalable et pour mener une opération de qualité, VVA prend en charge financièrement la réalisation des diagnostics des bâtiments concernés dans toutes les communes adhérentes au projet.

Au cours de l'année, près de 150 diagnostics auront été réalisés pour le compte de 28 communes et groupements de communes, soit environ 35 000 m² de combles. Des diagnostics des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaires seront également réalisés.

Cette première étape permet de chiffrer les travaux à effectuer mais aussi de choisir un maître d'œuvre afin d'élaborer les cahiers des charges techniques et le suivi des marchés de travaux.

4- ÉTUDES D'AMÉNAGEMENTS DES SECTEURS NORD ET SUD DE VVA

Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Montant du projet : 500 000 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 100 000 €

VVA a lancé cinq grandes études d'aménagements.

Objectifs : renforcer l'attractivité touristique de notre agglomération, améliorer la qualité de vie des habitants, gérer le risque inondations et préserver notre environnement.

En toile de fond : faire renouer notre territoire et ses habitants avec leurs rivières.

Parmi ces études, deux sont présentées au financement du contrat d'agglomération.

LE POLE LOISIRS-TOURISME DE SAINT-YORRE ET ABREST : Mise en valeur urbaine et touristique, environnementale et paysagère, adaptation et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation.



Reconnu comme « pôle d'équilibre » au sud de l'agglomération par le SCoT de Vichy Val d'Allier en 2013, le centre de St-Yorre a vu ce rôle confirmé dans le cadre du projet d'agglomération 2015/2025 approuvé par le Conseil communautaire de VVA le 18 juin 2015. Cette fonction structurante nécessite de renforcer ses qualités de service et d'accueil pour les habitants du secteur et de favoriser son implication dans la dynamique de développement des loisirs et du tourisme.

En effet, si la vocation industrielle de Saint-Yorre a occulté son patrimoine thermal, un patrimoine important demeure et la commune souhaite aujourd'hui le valoriser.

La mise en valeur et la redécouverte des sources et du patrimoine thermal de Saint-Yorre (qui figure également dans les objectifs du projet d'agglomération pour l'ensemble du territoire) sont des axes majeurs du projet d'aménagement du pôle loisirs-tourisme de Saint-Yorre et Abrest initié par Vichy Val d'Allier. Afin de valoriser ces différents éléments patrimoniaux du point de vue touristique, la création d'un circuit de découverte entre la cité saint-yorraise et Bellerive-sur-Allier, mais aussi Hauterive, Abrest, Mariol, Saint-Sylvestre-Pragoulin et Saint-Priest-Bramefant, et son raccordement aux chemins de randonnée de la Montagne bourbonnaise sont des pistes envisagées.

L'étude, menée par Axe-Saône, intégrera également la relation à la rivière Allier et inclura le développement d'une base sportive dédiée au canoë-kayak.

Enfin, la position de St-Yorre au pied de la Montagne Bourbonnaise dont elle constitue un pôle de services pour ses communes les plus proches, ouvre aujourd'hui de nouvelles perspectives en termes de développement des loisirs et du tourisme.

A ce titre, plusieurs sites et projets méritent d'être pris en compte et mis en cohérence dans le cadre de cette stratégie de développement.

LA BASE DE LOISIRS NATURE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES ET BILLY : Mise en valeur urbaine et touristique, environnementale et paysagère, adaptation et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation



Reconnu comme « pôle d'équilibre » au nord de l'agglomération par le SCoT de Vichy Val d'Allier en 2013, le centre de St-Germain-des-Fossés a vu ce rôle confirmé dans le cadre du projet d'agglomération 2015/2025 approuvé par le Conseil communautaire de VVA le 18 juin 2015. Cette fonction structurante nécessite de renforcer ses qualités de service et d'accueil pour les habitants du secteur et de favoriser son implication dans la dynamique de développement des loisirs et du tourisme.

Plusieurs projets d'aménagement méritent d'être coordonnés dans le cadre de cette stratégie de développement :

- **La base de loisirs-nature** des Iles avec son plan d'eau à reconsidérer

Aux portes de Saint-Germain-des-Fossés, l'étang « Jalicot », une ancienne gravière aujourd'hui dédiée à la pêche et à la voile, accueillerait une base de loisirs de nature. L'aménagement de ce secteur dit « des Iles », en bord de cours d'eau, devra tenir compte des spécificités du site. Le plan d'eau se trouve dans le lit majeur de l'Allier et pourrait capturer la rivière lors des épisodes de crue. Un tel phénomène accentuerait l'érosion en aval. Le respect du milieu naturel et de son fonctionnement impliquera la recherche de solutions innovantes.

- **L'organisation du centre-ville** de St-Germain et ses connexions

- **La mise en valeur du village** historique de Billy en bord d'Allier

Les aménagements nouvellement créés seront reliés au centre-ville de Saint-Germain et à la commune de Billy qui porte le projet d'accéder au label « Plus beau village de France ».

- **La voie verte régionale** de découverte de l'Allier

En contrebas du village qui devrait être desservi par la voie verte, futur itinéraire de découverte de la rivière, les bords d'Allier seront mis en valeur.

- L'aménagement et la renaturation du Mourgon et de sa confluence

Dans le même esprit est envisagée la renaturation du Mourgon, dont les rives sont envahies par la renouée du Japon, et de sa confluence avec l'Allier.

Afin d'atteindre ces objectifs de la façon la plus cohérente et la plus intégrée possible, ainsi que pour obtenir une économie d'échelle, il a été décidé de mener ces réflexions et études dans le cadre d'un groupement de commande entre Vichy Val d'Allier et les communes directement concernées de St-Germain-des-Fossés et de Billy, en concertation avec les communes voisines de Creuzier-le-Neuf, de St-Rémy-en-Rollat et de Marcenat.

VVA assume la coordination de ce groupement, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des deux premières phases de la mission de maîtrise d'œuvre urbaine nécessaire (stratégie d'ensemble et avant-projets).

Etude menée par l'agence TER Paysagiste urbanistes, BRL Ingénierie, A Et Cetera, transitec.

5- AMÉNAGEMENT DE LA DEUXIÈME TRANCHE DU BOULEVARD URBAIN



Bénéficiaire : Vichy Val d'Allier

Montant du projet : 4 560 000 € (pour les dépenses ouvertes à subventions) sur un coût total de 10 Millions d'euros.

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 1 149 000 €

La première tranche du boulevard urbain de l'agglomération de Vichy, baptisée avenue de la Liberté, a été inaugurée le 20 décembre 2013. Elle relie le Centre Hospitalier de Vichy à la Cité scolaire Albert-Londres à Cusset.

En juin 2016, la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier a lancé les travaux de la deuxième tranche de l'avenue de la Liberté et la prolonge sur deux tronçons simultanément : élargissement de la rue de Bordeaux à Vichy et création d'une voie entre l'avenue de Vichy et le boulevard Alsace-Lorraine à Cusset

Les objectifs :

- Réduire les nuisances liées à la circulation dans les quartiers résidentiels
- Sécuriser et fluidifier les déplacements de l'ensemble des usagers
- Améliorer l'accès au Centre hospitalier, aux lycées, aux zones commerciales et industrielles de Cusset
- Désenclaver le quartier de Presles
- Développer les modes de déplacement doux
- Améliorer la qualité paysagère des secteurs traversés

L'ouverture de la deuxième tranche est prévue pour septembre 2017.

6- ACCOMPAGNEMENT DE LA REVITALISATION DE SAINT-YORRE



Bénéficiaire : Commune de Saint Yorre

Montant du projet : 460 000 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 115 000 €

En proie à plusieurs fermetures d'usines, la commune de Saint-Yorre a vu l'installation de Renova dans les anciens locaux de Candia comme une véritable embellie pour son industrie. La société portugaise est aujourd'hui installée et a déjà procédé à l'embauche des premiers salariés. Il s'agit du premier investissement de Renova hors de ses frontières.

Cette arrivée est le fruit d'un travail de concertation de plusieurs partenaires économiques locaux sous l'impulsion de l'Agence régionale de développement Economique (ARDE).

Cette coordination de nombreux acteurs œuvrant sur la prospection, la recherche de locaux, l'accompagnement financier et l'appui administratif et juridique a su convaincre l'entreprise portugaise de s'installer à Saint-Yorre, dans un site industriel de qualité idéalement situé et desservi par les réseaux routiers et autoroutiers.

C'est une excellente nouvelle pour le bassin d'emploi car 25 à 30 créations d'emplois sont prévues par Renova qui a investi 11 millions d'euros dans une première ligne de conditionnement mise en service en mars dernier.

Pour accueillir cette entreprise très gourmande en eau, la ville de Saint-Yorre a dû se doter d'une canalisation de gros débit indispensable à la fabrication de papier. C'est la création d'une conduite en eaux industrielles entre un forage existant et le site de production qui fait l'objet de la demande de financement au titre du projet d'agglomération.

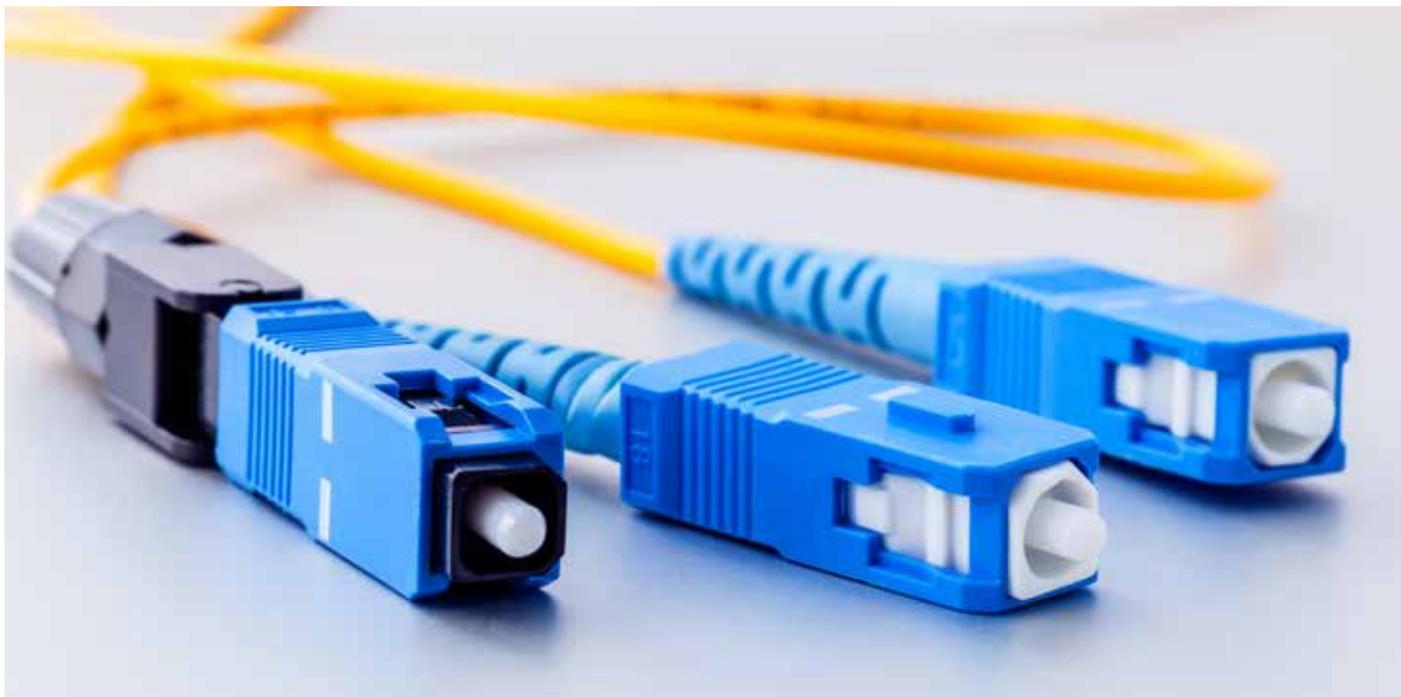
C'était une condition indispensable à l'installation de la multinationale, qui produit déjà, à Saint-Yorre du papier hygiénique et de l'essuie-tout pour le marché français et européen.

7- DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU COMMUNAL TRÈS HAUT DÉBIT

Bénéficiaire : Commune de Cusset

Montant du projet : 380 000 €

Financement du Conseil Départemental de l'Allier : 150 000 €



La commune de Cusset a mis en place un contrat de performance énergétique CREM (Conception réalisation, Exploitation Maintenance), relatif à l'éclairage public, la signalisation lumineuse tricolore, le très haut-débit et la vidéo protection urbaine de la ville.

A travers ce contrat global, un des objectifs de la commune de CUSSET est la création d'une infrastructure fibre optique permettant de raccorder la quasi-totalité des bâtiments communaux au réseau communautaire.

Cette infrastructure pourra permettre la mise en place de projets numériques éducatifs aux niveaux des écoles communales, de déployer une gestion technique centralisée des bâtiments (énergie, télégestion,...) et de développer l'information culturelle (théâtre...), touristique (office de tourisme...) et institutionnelle des usagers (Mairie, service de l'eau,...).

Pour ce faire, l'hôtel de ville de Cusset sera le point de départ du réseau à mettre en œuvre, afin de relier différents sites : les écoles, le théâtre, le stade...

Le projet se décompose en une partie concernant des travaux de génie civil et une seconde pour la création de l'infrastructure du réseau optique.